

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 9 mai 2022 à 18h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Siège #3 - Yvan Tardif

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présent monsieur Jacquelin Fraser, directeur général greffier-trésorier

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-05-92

2 - Augmentation de la marge de crédit Desjardins

Cette mesure vise à s'assurer de liquidités suffisantes pour concourir aux obligations de la Municipalité.

ATTENDU QUE les prochaines entrées de taxe sont prévues pour le mois de juin ;

ATTENDU QUE la Municipalité est en attente d'autres sources de revenus tels que le versement de paiement de certains programmes gouvernementaux et des retombées financières des éoliennes ;

ATTENDU QUE la Municipalité a le devoir de défrayer différents fournisseurs et entrepreneurs assignés aux projets en cours ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite augmenter sa marge de crédit à la caisse Desjardins;

ATTENDU QUE la caisse Desjardins autorise une augmentation de la marge de crédit de la municipalité de 100 000\$;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) qu'une demande soit déposé à la caisse Desjardins pour augmenter la marge de crédit de la municipalité de 100 000\$;

3 - Avantis

Monsieur le maire, Jean Audet, nous informe où en est rendu le dossier.

2022-05-93

4 - Fossé rue de la Coop

Il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) de mandater monsieur Marc Harrisson afin de faire les achats nécessaires pour la construction du fossé de la rue de la Coop.

2022-05-94

5 - Clôture et levée de la séance

À 19 h 00, il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à

la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Jean Audet
Maire

Jacquelin Fraser
Directeur général greffier-trésorier